



## Décision de radiodiffusion CRTC 2010-197

Ottawa, le 31 mars 2010

### Diverses entreprises

Diverses localités

### Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1<sup>er</sup> avril 2010 au 30 juin 2010. Les licences seront assujetties aux mêmes modalités et conditions que celles en vigueur dans les licences actuelles.
2. La présente décision ne règle d'aucune façon les questions que pourrait soulever le renouvellement de ces licences. Les parties intéressées pourront soumettre leurs observations en temps opportun.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>.*

## **Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2010-197**

<b>Titulaire</b>	<b>Indicatif d'appel/Localité/Province</b>
Aylesford Community Baptist Church	CVCR-FM Aylesford (Nouvelle-Écosse)
Gail Welygan, à titre d'administratrice de la ville de Wadena (Saskatchewan)	CHTW-FM Wadena (Saskatchewan)